

CHARTRE D'ACCUEIL LAEP

LIEU D'ACCUEIL ENFANT-PARENT «ENTRE PARENT'AISE»



1. Le Laep est agréé, financé par la CAF et géré par la mairie.
2. Le LAEP respecte le principe de laïcité qui permet le *vivre ensemble* dans le respect des convictions et des croyances de chacun.
3. C'est un lieu anonyme, gratuit et sans inscription préalable.
4. Il n'y a pas d'engagement dans le temps, ni dans la fréquence.
5. Ce lieu n'a pas de visée thérapeutique; les Accueillantes peuvent répondre et accompagner les parents dans les questions qu'ils se posent au quotidien.
6. Chacun peut s'exprimer librement dans le respect et la bienveillance en toute confidentialité et sans craindre d'être jugés.
7. C'est un lieu convivial d'écoute et de partage entre les parents, les enfants et les accueillantes.
8. A travers le jeu, l'enfant se socialise, rencontre ses pairs et se prépare à la séparation sans rompre le lien avec son parent.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

LIEU D'ACCUEIL ENFANT-PARENT «ENTRE PARENT'AISE»



Notre LAEP est un lieu d'Accueil réservé au cercle familial (parents, futurs parents, grands-parents, oncles et tantes) et leurs enfants de moins de 4 ans, le mardi de 9h à 12H dans les locaux du Barriot.

Chaque séance est encadrée par deux accueillantes qui sont disponibles, à l'écoute des besoins des familles. Elles favorisent le dialogue et le soutien à la parentalité, sans jugement et dans un souci de neutralité bienveillante tout en obéissant à un devoir de discrétion.

Des renseignements sont recueillis en début de séance à des fins administratives (lien de parenté adulte, prénom de l'enfant, âge de l'enfant, lieu de résidence)

L'accès est libre, gratuit sans inscription préalable.

Les accueillantes mettent en place un espace de jeux favorisant les échanges et les découvertes parents/enfants. Et nous les sollicitons pour participer au rangement de celui-ci.

Les parents s'engagent à être présents auprès de leur(s) enfant(s) et en restent responsables tout au long du temps d'accueil.

Les accueillantes se réservent le droit de limiter, pour le confort de tous, le nombre de participants en fonction de la capacité d'accueil du local.

Nous sommes garantes du Règlement Intérieur et éthique du LAEP (cf Charte) et nous nous réservons le droit d'intervenir en cas de non-respect de celui-ci.

